



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 8 JANVIER 2015

Présents ou représentés :

Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, représentée par Monsieur Guy WAÏSS, Chef de service, adjoint au directeur général, MENESR, DGESCO

Madame Florence ROBINE, Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire, représentée par Monsieur Christian AUDEGUY, Chargé d'études Sport, Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives, MENESR - DGESCO

Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. - MENESR

Monsieur le Ministre en charge des Sports, représenté par Madame Valérie BERGER-AUMONT, Chef du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires, DSB1

Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports, Ministère en charge des Sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission, Bureau DSB1

Madame Valérie DEBUCHY, Doyenne de l'IGEN, Groupe de l'EPS

Monsieur Paul-André TRAMIER, représentant le CNOSF et la F.F. de Badminton

Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9e

Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillaumin, Orly

Madame Evelyne SALLANNE, Professeur EPS, Collège Cerdanya, Bourg Madame

Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, Professeur EPS, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne

Monsieur Gilles RODIA, Professeur EPS, Lycée Lumière, La Ciotat

Madame Patricia GIANNO, Professeur EPS, Collège L. Bréa, Saint Martin du Var

Monsieur Eric OLIVERO, Professeur EPS, Collège Pierre Mendès France, Marcoussis

Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général – SNEP/FSU

Monsieur Arnault KISIEL, Délégué académique EPS - SE/UNSA

Madame Elise ROINEL, Chargée de mission - FCPE

Excusés :

Madame Claudie SAGNAC, adjointe au Directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère en charge des Sports

Monsieur Jean-Claude PATEYRON, Principal du Collège Georges Braque, Paris 13^e

Madame Myriam MENEZ, Secrétaire Générale - PEEP

Ouverture par le président de séance, Guy WAÏSS

- Evocation de l'accident dramatique qui a coûté la vie à un élève en activité ski
- 2016 : année européenne du sport, avec l'euro 2016 de football et d'autres évènements prévus en France.

I. Interventions liminaires

Arnault Kisiel, SE-UNSA

Mesdames, Messieurs, membres du conseil d'administration,

Le SE-Unsa s'associe à l'indignation générale suscitée par l'attentat sanglant qui est survenu hier dans les locaux de Charlie Hebdo.

L'Unsa Education s'incline devant la mémoire des victimes, dont celle des deux fonctionnaires de police qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs missions, et assure de sa sympathie à toutes les familles dans la douleur. En visant un journal, en choisissant délibérément de recourir à une violence extrême et barbare, les meurtriers avaient un objectif : celui d'affaiblir la démocratie. L'Unsa appelle à ne pas céder aux visées terroristes. C'est avec fermeté, mais dans le cadre des valeurs de notre république- la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité qu'il convient de réagir. L'Unss est un des artisans de cette démocratie par le sport, il nous faut collectivement être attentif à cette alerte qui nous a toutes et tous bouleversés.

Difficile après ces quelques mots de positiver, de se réjouir ou de débattre sereinement sur l'ordre du jour de ce CA, jour de deuil national.

Le SE-Unsa souhaite tout de même la bienvenue aux nouveaux membres de ce CA suite à notre dernière assemblée générale extraordinaire ayant vu des changements importants de représentations. Enfin, les élèves et les collectivités locales intègrent les instances de l'Unss nationale comme nous l'avions demandé depuis de nombreuses années.

L'Unsa remercie dans cette instance les salariés et cadres Unss ayant voté pour nos listes aux élections professionnelles du comité d'entreprise et des représentants du personnel. Avec un siège chez les salariés, l'Unsa fera entendre ces propositions pour l'amélioration des conditions de travail des salariés de l'Unss. Au passage, l'Unsa regrette que son amendement proposant un siège aux salariés de l'Unss à l'AG et au CA de l'Unss ait été refusé. Enfin le SE-Unsa remercie les enseignants d'EPS, attachés au sport scolaire, qui ont apporté leur suffrage aux dernières élections professionnelles de la fonction publique à notre organisation syndicale. Cette avancée historique du SE-Unsa nous permet d'intégrer la Commission Administrative Paritaire Nationale offrant enfin le pluralisme syndical en EPS, tout comme il existe à l'Unss.

Ce CA permet d'échanger sur le rapport général de l'Unss et de faire un point sur le plan de développement. Ces moments d'analyse sont toujours intéressants pour les lignes directrices que nous souhaitons pour le sport scolaire.

Le SE-Unsa réaffirme comme il l'a fait devant la Ministre à l'assemblée générale extraordinaire la volonté d'ouverture d'un grand débat sur le sport scolaire. Absent des débats sur la refondation, il est temps d'échanger et de tracer de nouvelles lignes directrices pour le sport scolaire de l'école primaire à l'université. Une revalorisation des enseignants d'EPS s'investissant tout particulièrement dans l'Unss doit être envisagée. Suite à ce débat avec tous les acteurs du sport scolaire, le plan de développement pourra se réorienter, être simplifié, amendé ou corrigé afin qu'il soit véritablement approprié par les enseignants d'EPS.

Le SE-Unsa poursuivra son travail d'analyse et d'expertise sur l'Unss en portant un projet tourné vers le plus grand nombre, privilégiant le volet de l'animation correspondant aux attentes de nombreux élèves. Le sport scolaire doit être un véritable trait d'union entre l'EPS et le sport fédéral. Nous devons anticiper collectivement les difficultés possibles de financement du sport scolaire dans de nombreux territoires. Nous le voyons, le fonds de solidarité proposé par le SE-Unsa, n'est déjà plus suffisant pour soutenir toutes les demandes.

Nous interviendrons sur les différents sujets de l'ordre du jour.

Le SE-Unsa tient à remercier l'ensemble du personnel ayant travaillé sur les documents qui nous ont été remis.

Je vous remercie de votre attention

Benoît Hubert, SNEP-FSU

En ce jour de deuil national après les événements tragiques d'hier, au moment où le vivre ensemble est attaqué, les valeurs républicaines ciblées, le sport scolaire doit réaffirmer avec force ce qui le fonde : la laïcité, le partage, l'épanouissement de soi dans la rencontre avec l'autre . Faire société en partageant des buts et des valeurs communs doit guider notre action quotidienne. Le sport scolaire est de ces outils éducatifs qu'il est important de promouvoir et de développer pour participer à la lutte contre l'obscurantisme dans laquelle nous sommes engagés.

La profession, par ses votes, vient de conforter le SNEP-FSU dans la place incontournable qu'il occupe dans le système éducatif français et tout particulièrement dans le champ de l'Education Physique et Sportive, du sport scolaire du second degré et de l'UNSS. En affichant clairement et publiquement ses positions et ses revendications, en écho aux préoccupations et aux attentes des collègues et en résonance avec sa conception du service public d'éducation, du service public du sport scolaire du second degré et de l'UNSS, le SNEP-FSU a obtenu un soutien massif et indiscutable des enseignants d'EPS : 82% des suffrages exprimés pour l'élection de la Commission Administrative Paritaire Nationale des professeurs et CE d'EPS et près de 77% (en moyenne) pour l'élection des représentants des cadres (en position de détachement) au Comité d'Entreprise et comme Délégués du Personnel à l'UNSS. Nous voulons croire que la voix des personnels sera respectée et entendue par toutes les autorités, dans toutes les instances et à tous les niveaux où le SNEP-FSU les représente.

Madame la ministre a fait des annonces à l'Assemblée Générale extraordinaire du 6 novembre dernier qui ont été reçues positivement par nos collègues : diminution par deux du coût du contrat licences pour les établissements REP+ et pour les LP de l'enseignement prioritaire ainsi qu'une augmentation de la subvention du MEN à l'UNSS. Nous aimerions, lors de ce conseil d'administration, avoir confirmation de ces annonces ainsi que du calendrier de mise en œuvre. Pour notre part nous souhaitons que cette mesure importante pour les établissements concernés puisse entrer en vigueur dès maintenant et qu'elle soit pérennisée dans le temps. Nous souhaitons également avoir de plus amples informations quant à la hausse de la subvention du MEN pour le budget 2015.

Nous attendons un signal fort, et ces annonces vont dans le bon sens. Néanmoins les AS sont de plus en plus nombreuses à rencontrer des difficultés financières et nombre d'entre elles sont de plus en plus enclines à mettre en cause l'imposition des contrats licences. Sans faire de politique fiction, ces difficultés pourraient s'accroître avec la baisse probable des actions volontaires des Collectivités Territoriales en direction des AS et du sport scolaire. Nous demandons qu'une aide aux contrats soit appliquée, là encore dès cette année scolaire, pour l'ensemble des Lycées Professionnels. Il nous paraît indispensable également que toutes les AS puissent disposer, chaque année, d'opter pour l'achat de licences soit individuelles, soit en contrat normal. En tout état de cause, nous réitérons notre

proposition de révision des paramètres de calcul des contrats, particulièrement pour les LP mais aussi pour les lycées.

Puisque nous sommes dans le registre du budget il serait tout aussi indispensable de connaître les évolutions des subventions allouées par les collectivités territoriales aux différents services déconcentrés de l'UNSS.

Nous voulons également aborder dans cette introduction la question des cadres.

- D'abord les postes de cadres qui ont été supprimés et dont le SNEP-FSU demande le rétablissement : les 4 postes supprimés en septembre 2011 (directeurs de service régionaux adjoints (DSRA) de Poitiers et Nice, directeurs de services départementaux (DSD) de Haute Garonne et Yvelines) et celui supprimé par le précédent directeur de l'UNSS (directeur de service régional adjoint de Lyon). Il nous semble indispensable que ces postes soient rétablis au plus vite pour permettre le bon fonctionnement et le dynamisme de l'UNSS sur ces territoires.

- Ensuite nous demandons un bilan du changement de position administrative des DSD, DSDA et DSRA de l'UNSS : salaires, indemnités, plan de formation UNSS, relations avec les services académiques. Le SNEP-FSU rappelle son attachement à ce que nos collègues cadres de l'UNSS soient dûment reconnus (et signent tous les courriers et circulaires internes à l'UNSS) comme directrices et directeurs de service départemental ou régional de l'UNSS. Toute confusion entre leur position administrative et leur fonction doit faire l'objet d'interventions fermes visant à rappeler leur rôle de développement et d'organisation au plan local conformément aux orientations définies par l'UNSS et les plans académiques et départementaux de développement.

- Enfin nous souhaitons avoir connaissance du calendrier prévisionnel de la validation par le Conseil d'Etat des statuts modifiés de l'UNSS et leur mise en œuvre, afin d'aboutir à ce qu'à la rentrée de septembre 2015 tous les cadres UNSS soient réintégrés à l'Education nationale, en position d'affectation dans les services concernés.

Une autre question d'actualité requiert toute notre attention : l'indemnisation de la fonction de coordonnateur de district UNSS. L'absence de sa référence dans le premier projet de décret indemnitaire faisant suite au décret du 20 août 2014 nous a inquiétés. Or il semble que la reconnaissance de la fonction de coordonnateur de district, présente dans le décret du 7 mai 2014, ne nécessite pas qu'elle soit à nouveau citée dans les décrets indemnitaires, ce que nous regrettons. Nous tenons donc à ce que cette indemnisation soit réaffirmée et que sa base de calcul se fasse à partir des districts et non pas à partir des coordonnateurs qui sont parfois plusieurs à organiser et gérer un même district.

La rentrée de certaines AS a été parfois compliquée, voire conflictuelle, en raison de certaines postures prises par certains chefs d'établissements refusant la présidence d'AS. Postures qui ont fortement gêné et freiné la pratique des jeunes et empêché des enseignants d'EPS de remplir leur mission d'animation et d'encadrement du sport scolaire. Certaines situations perdurent encore. Nous demandons qu'une intervention ferme, rappelant l'article R 552-2 du Code de l'Education, soit faite auprès des Recteurs, représentants du ministre et garants de l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant à l'éducation nationale, pour qu'ils fassent respecter ces textes réglementaires et s'assurent de la présidence effective des chefs d'établissements concernés.

Pour conclure, nous aborderons la réforme des rythmes scolaires expérimentée en 2012-2013 et généralisée à la rentrée 2014. Dès juin 2013, le SNEP-FSU a alerté à plusieurs reprises le Ministère, la DGESCO, la présidente du comité de suivi des rythmes, le Comité technique ministériel, le Sénat sur les

conséquences parfois dramatiques sur l'accès aux installations sportives pour l'EPS obligatoire et le sport scolaire. En octobre 2014 nous avons mené une enquête sur 20 départements. Nous avons comptabilisé 201 établissements touchés, plus de 1200h d'installations perdues par semaine, 45 associations sportives de collèges et lycées impactées pour un volume global de 55h par semaine et cela sans compter les difficultés liées à la disponibilité des transporteurs le mercredi après-midi. Pour le sport scolaire ce sont des entraînements qui ne peuvent plus avoir lieu sur les pauses méridiennes ou le soir, certaines installations sportives sont devenues inaccessibles le mercredi après-midi et des durées de rencontres sont largement amputées faute de bus disponibles à moins d'y mettre le prix fort. Il est urgent que le ministère fasse un bilan national de cette réforme et de son impact sur l'enseignement de l'EPS et sur les pratiques du sport scolaire. Des mesures sont à prendre pour réaffirmer la priorité absolue à l'enseignement obligatoire sur les activités périscolaires.

Réponses : Guy WAÏSS

Bilan sur les rythmes scolaires : la réforme est importante dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, avec une priorité réaffirmée à l'enseignement primaire. L'utilisation des équipements se fait dans le cadre périscolaire, et le champ d'intervention de l'Education nationale est le scolaire. Le bilan n'est donc pas si simple à réaliser. Toutefois un rapprochement est possible avec le ministère des sports pour identifier les difficultés locales. Les futurs représentants des collectivités au CA seront alertés sur ces questions.

Remerciements pour les déclarations concernant les évènements récents.

II. Approbation du PV du CA du 11 avril 2014

Adopté à l'unanimité

III. Présentation du rapport général 2013/2014

Introduction : Laurent PETRYNKA associe l'ensemble des services à la peine ressentie à l'occasion des évènements tragiques des jours derniers. Une minute de silence a été respectée dans tous les services.

Vœux à tous les membres du CA.

Le rapport général est fait à la fois de classicisme et d'innovation.

Remerciements aux directeurs et tous les personnels ; particulièrement de la direction nationale, chargée d'élaborer le RG et l'UNSS en chiffres. Les documents sont le reflet de tout le travail et l'investissement des services, des professeurs, des chefs d'établissement, des corps d'inspection.

Le rapport se situe à mi-parcours du plan de développement 2012-2016.

Les grands champs à retenir :

- Progression du nombre de licenciés malgré un taux de pénétration stagnant.
- Utilisation des outils numériques, désormais acceptés et efficaces, et qui doivent être encore améliorés.
- Application des plans académiques de développement, tous votés en instances régionales.
- Succès croissant de la journée du sport scolaire.
- Avenir de l'UNSS avec un point d'étape sur l'évaluation du PNDSS.

- 1) **Fonctionnement** : aujourd'hui toutes les instances locales se réunissent.
- 2) **Finances** : résultat consolidé de 686 643€ ; bilan satisfaisant, avec le soutien important des ministères malgré les contraintes budgétaires. Les crédits d'animations sont depuis 5 ans en constante augmentation. Il y aura lieu de prévoir l'impact financier de la mesure concernant les établissements préfigurateurs et REP+ annoncée à l'AG.
- 3) **Licenciés** :
 - a) 2782 licenciés supplémentaires, 21.43% de taux de pénétration en légère baisse, (pour mémoire 21.09% en 2011-2012, 21.56% en 2012-2013)
 - b) AS en difficultés :
En collèges de 228 à 172
En lycée, pas de progrès malgré les efforts
En LP, 415 à 354,
résultant de la politique de soutien engagée, qui doit encore être affirmée
 - c) Publics
Les filles représentent 39,93% : stabilité

Catégorie phare : benjamins et benjamines (collèges), taux de pénétration important en lycée agricole. Les lycées professionnels demeurent un point de vigilance important.

- 4) **Offre sportive** :
Stabilité des compétitions, 38% en sports collectifs. Baisse en football mais progrès en futsal. Activités de performance stables (18%).
Les CF concernent 3.09% des licenciés et ¼ des AS. Légère hausse des sections sportives (60 000 licenciés).
- 5) **Actions particulières** :
 - **Vers une génération responsable** : progrès avec 167 000 élèves formés (+2.65%), dont 163 000 certifications arbitres et juges. 2818 AS déclarent avoir un vice-président élève.
Le programme bénéficie de l'impact des dispositions sur le haut niveau sportif scolaire au baccalauréat.
 - **Filles et mixité** : impact dans les instances et la GRH de l'UNSS. 21 AS labellisées, nouvelle politique en cours en considérant que plus il y a de filles, plus ça marche...
 - **Quartiers prioritaires** : maintien de taux intéressants, au-dessus des taux nationaux. Mesure spécifique annoncée par la ministre. L'UNSS est en pointe sur cette question.
 - **Handicap** : indicateurs récents. 6700 participants sur 224 journées. Les IME s'affilient progressivement pour une pratique plus soutenue, en collaboration avec les fédérations concernées. A signaler l'ouvrage de la revue EPS intitulé « handicap et activités physiques » auquel l'UNSS a contribué. Les indicateurs permettent d'observer dans quelles activités sont impliqués les publics.
 - **Formation** : 220 formations organisées pour 2700 enseignants dans 39 sports. Création d'une bibliothèque virtuelle.

- **Relations internationales :**
 - Gymnasiade avec le soutien des fédérations concernées
 - Championnat du monde en tennis de table à Clermont-Ferrand, avec un forum consacré à l'éthique et le sport scolaire. A venir : basket 2015, triathlon 2015, handball en 2016, euro 2016, avec le soutien des collectivités.
 - Le protocole avec l'AEFE continue de s'améliorer : 44 établissements affiliés, 7000 élèves concernés.
 - Protocoles bilatéraux, notamment en cours avec la Côte d'Ivoire.
- **Développement durable :**
 - Contribution à l'UNSS à la stratégie nationale de transition écologique
 - Trophée Maud Fontenoy, à reconsidérer pour une meilleure implication des AS
 - Souci local d'organisations « propres »
- **Santé :**
Commission médicale réactivée. Dans chaque région plan santé établi. Le passeport numérique santé doit faire l'objet d'un traitement des données. Convention en cours avec l'AFLD.
- **Communication :**
La structure est sous dimensionnée (1% du budget).
1 250 000 visiteurs uniques, 13 000 000 pages lues, 38 000 followers en progression constante, de même pour les fans Facebook. 50 ambassadeurs sportifs.
Partenariat important avec « Sport Mag »
Série « règles du jeu » avec France Télévisions (56 000 vues)
Opération « ELA » avec 26 000 vues.

6) **Bilan partiel du PNDSS et méthodologie d'évaluation finale 2016**

Laurent PETRYNKA :

À mi-parcours du pndss 2012-2016 :

- évaluation formative intermédiaire (qualitative et quantitative) , promesse du pndss
- préparation de l'évaluation finale
- réussites / difficultés, recommandation pour une adaptation du plan 2016-2020

L'organisme retenu :

- université de Besançon
- enseignants chercheurs et enseignants d'EPS, connaissance des sujets sport scolaire

Une évaluation pour :

- production d'outils au service des directions Unss
- identification des bonnes pratiques

Échéances :

- juillet 2014 : présentation de la méthodologie aux directeurs de l'Unss
- janvier 2015 : présentation de la méthodologie au conseil d'administration de l'Unss
- décembre 2015 : présentation de l'évaluation et des recommandations au conseil d'administration de l'Unss
- mai 2016 : validation du plan 2016-2020 lors de l'assemblée générale de l'Unss

Anne TATU-COLASSEAU, Professeure Agrégée d'EPS et docteure en sociologie du sport à l'UPFR des Sports de l'Université de Franche-Comté, responsable de la Licence Professionnelle Développement Social et Médiation par le Sport.

Thibaut DESJONQUERES, enseignant à Sciences Po Paris et à l'Université Lyon II, consultant, expert en évaluation de politiques publiques, spécialisé dans les politiques éducatives /jeunesse

Pourquoi l'évaluation du pndss?

L'évaluation, dans la carte génétique du pndss

- connaître et analyser l'avancement du déploiement du pndss
- construire du débat et partager de l'expérience
- outiller l'Unss à tous les niveaux
- préconiser des choix (évaluation mi-parcours: amélioration en cours de plan)

Les enjeux de l'évaluation

Pertinence et cohérence du pndss (juin-décembre 2014)

- l'histoire du pndss, sa genèse
- la dimension structurante du plan
- les déclinaisons locales du plan
- la cohérence interne des propositions

L'efficacité du pilotage et de la mise en œuvre du pndss (janvier-décembre 2015)

- la qualité du pilotage
- l'opérationnalité des plans d'actions
- les impacts du pndss

Les outils de l'évaluation

Mix d'approches collectives et individuelles des acteurs

Mix de données et informations recueillies: primaires et secondaires, opinions et faits objectivables

- analyse des documents de cadrage et de pilotage du pndss
- entretiens avec les directeurs nationaux adjoints
- réunions collectives avec les cadres (séminaire de Caen)
- élaboration du référentiel d'évaluation
- analyse des plans académiques
- entretiens individuels approfondis avec un échantillon de cadres, de syndicats et de représentants des élus des as
- rédaction du rapport d'évaluation intermédiaire

Un principe de plan et des missions qui font sens

Une utilité perçue par l'ensemble des acteurs de l'Unss, une acceptation qui s'appuie sur différents leviers

- nécessité de passer d'un « programme » à un « plan » pour donner plus de sens et de cohésion
- conscientisation de l'importance de la dimension « développement » et « stratégie »
- besoin ressenti et partagé de changer les pratiques professionnelles des cadres pour atteindre les grandes finalités du sport scolaire
- un pndss reconnu comme outil de promotion d'affichage et de communication

- le pndss un « très bon » outil de positionnement
- permet de renforcer la légitimité des acteurs de l'Unss face et avec leurs partenaires
- sert et assoit la crédibilité de l'Unss
- permet de « lever la tête du guidon »
- est considéré comme un outil de pilotage indispensable au niveau académique
- insuffle une culture de l'évaluation, de redevabilité, au regard des objectifs posés
- permet d'inscrire le changement dans la durée

Une concertation contradictoire, un changement de culture parfois difficile

Une démarche de concertation effective mais vécue différemment

- les uns mettent en avant l'effectivité de la concertation, basée sur une démarche « bottom up » fédératrice et indispensable
- d'autres perçoivent la concertation de manière plus nuancée (trop rapide, insuffisamment qualitative, trop « nationale »)

Des orientations stratégiques globalement acceptées et pertinentes, mais qui génèrent parfois des interrogations

- un document complet, du stratégique au pragmatique
- un changement de culture jugé nécessaire
- même si pour certains, sentiment de dilution du sportif dans le social
- la place de la vie des as et du développement associatif questionnée

Une appropriation hétérogène du PNDSS

- les réussites
 - un plan approprié à l'échelon académique
 - une souplesse d'usage plébiscitée
 - une boîte à idées à l'utilité pratique
 - une feuille de route indispensable
- les enjeux d'amélioration
 - un manque d'outils facilitant l'appropriation
 - une dispersion des niveaux d'objectifs et des axes de travail
 - une appropriation qui demande plus de temps à partir de l'échelon départemental

Questions pour l'avenir

- entre cadrage national et priorités locales?
- quel niveau d'harmonisation des documents stratégiques, du local ou national?
- une consultation du local indispensable?
- quels outils pour faciliter l'appropriation (synthèse, réunions, didacticiel...)?

L'opérationnalisation du pndss dans les territoires

Aujourd'hui, une nécessité d'opérationnaliser davantage l'outil de pilotage

- besoins d'accompagnement
- outils de concrétisation et exemples de réussites pratiques

Un système d'évaluation des propositions jugé complet, objectivable et nécessaire

Un cadre évaluatif basé sur un système d'indicateurs complet, exhaustif, faisant appel à des sources d'informations variées

Toutefois, une mise en œuvre complexe du système d'évaluation

- dispersion et technicité des indicateurs

- manque de compétences en ingénierie de projet et méthodologie de l'évaluation
- place de la dimension qualitative de l'évaluation ?

Cinq propositions issues du séminaire de Caen

1. prolonger la « vie » du pndss
2. renforcer la lisibilité et l'applicabilité du document
3. créer un outillage ad hoc, mis à disposition des acteurs de terrain, permettant l'identification de réussites pratiques (fiches-actions), le transfert de « recettes locales qui fonctionnent », la mise en place de démarches d'évaluation pragmatiques et partagées
4. poser une véritable logique de conduite de projet (à tous les échelons) avec des temporalités pour analyser les jalons de l'avancement des projets, accompagnée d'une nécessité de relier les indicateurs aux objectifs globaux
5. améliorer la communication en direction des as, à la fois sur le sens, les intentions, les méthodes pour dépasser une forme de déconnexion entre les échelons

Les suites de l'évaluation :

- Rassemblement des indicateurs par les DNA, mise en forme et analyse des résultats pour chacune des 100 propositions
- Fusion et/ou comparaison des données au regard des 6 objectifs nationaux
- Études de cas locales (basées sur l'analyse de bonnes pratiques et de pratiques innovantes)
- Rédaction du rapport global d'évaluation comprenant les résultats et des préconisations
- Présentation des résultats de l'évaluation globale lors du conseil d'administration de l'Unss de décembre 2015

Questions

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Comment est construite la méthodologie d'échantillonnage ?

Réponse :

1/ en instances : syndicats/élus des AS

2/ acteurs de terrain : c'est l'enjeu de la deuxième étape, avec le déploiement des études de cas locales, les bénéficiaires, les cadres etc.

Laurent Petrynka

Comment impacter les niveaux départements-districts- AS ? il y a besoin d'outillage spécifique dans les mois à venir.

Arnault Kisiel, SE-UNSA

Les parents d'élèves ont-ils été associés à cette étude ?

Réponse : non à ce stade. Il faudra y recourir dans la deuxième étape

Laurent Petrynka

Le PNDSS est validé par la ministre à la fois en sa qualité de présidente de l'UNSS et d'autorité hiérarchique. Les plans académiques sont également sous l'autorité des recteurs. Il y a un sujet commun entre les recteurs, les DASEN, les corps d'inspection, les représentants des professeurs. L'UNSS ne se suffit pas, sans étroite collaboration avec tous les acteurs.

Guy Waïss

Dans la posture institutionnelle particulière de l'UNSS, il faut à la fois une part d'autonomie des structures et une implication de l'administration du niveau national au niveau départemental.

Se pose en permanence la problématique de l'impact pour les bénéficiaires quel que soit le dispositif mis en place. Il est nécessaire que les objectifs soient connus, et qu'il y ait appropriation et autonomisation des plans académiques et des projets d'AS. Le niveau national doit donner du sens, pour une adaptation locale.

IV. Discussion sur le rapport général

Guy Waïss : point d'actualité

1/ la subvention du men pour 2015 est augmentée de 200 000€, ce qu'il faut mesurer, compte-tenu du contexte budgétaire général. Elle ne fera pas en outre l'objet d'une réserve de précaution.

2/ le retour des derniers cadres dépend de l'avis que le conseil d'Etat émettra sur les nouveaux statuts de l'UNSS.

3/ rappel de la mesure d'effort pour les établissements REP+ et préfigurateurs annoncée en novembre.

Evelyne Sallanne, élue des AS

Rapport plus fiable eu égard au nombre d'AS qui répondent (65%)

Remarques de rédaction :

- Problème de dates
- Certaines légendes de tableaux manquantes
- Terme « bonnes pratiques » à bannir

Un tableau récapitulatif sera transmis

Budget : questions sur les chiffres indiqués, notamment sur la baisse de nombre d'AS alors que le montant des affiliations augmente.

Réponse : Laurent Petrynka

On constate une baisse du nombre d'AS affiliées mais en même temps une baisse d'élèves dans le second degré. Le contrat est calculé sur la base du nombre d'élèves, ce qui peut expliquer le montant plus élevé malgré la baisse des affiliations

Arnault Kisiel, SE-UNSA

Inquiétude et interrogations sur les raisons des baisses d'affiliations des collèges, d'autant que celles-ci sont obligatoires

Réponse Laurent Petrynka

Chaque année, quelques établissements posent problème. Au final c'est le service régional qui paie et qui fait les relances nécessaires. Les raisons sont multiples, dont l'impact cette année de la consigne SNPDEN, ou des contingences financières, souvent liées au manque d'activités.

Le nombre total est cependant très faible.

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Tout d'abord, nous tenons à remercier l'UNSS pour la qualité des documents qui nous sont fournis. Ils nous permettent de mesurer l'engagement des jeunes dans la pratique sportive scolaire mais

aussi celui de tous les acteurs et partenaires du sport scolaire depuis le ministère et les services déconcentrés de l'EN et de l'UNSS jusqu'aux enseignants d'EPS, chefs d'établissements, parents d'élèves, collectivités et mouvement sportif.

Pour la 3^{ème} année consécutive la barre du million de licenciés est franchie. Le nombre de licenciés a augmenté de 0.27% malgré la diminution de 53 AS. Le sport scolaire continue de se développer ce dont nous pouvons tous nous féliciter ici.

Les remarques qui vont suivre visent à améliorer le contenu du rapport général parce qu'il se doit d'être un outil de communication fiable pour les acteurs, partenaires et observateurs du sport scolaire ainsi qu'une source d'informations pour les réflexions et ajustements à mener pour qu'il connaisse toujours davantage de réussites. Notre intervention se veut constructive et ambitionne de faire évoluer et se développer le sport scolaire afin qu'il remplisse pleinement et toujours mieux sa mission de service public auprès des jeunes.

Nous devons souligner l'augmentation du nombre d'animateurs d'AS, effet sans doute d'un recrutement plus important d'enseignants d'EPS depuis ces dernières années et de la mise en œuvre du nouveau décret sport scolaire et de la note de service de mai 2014 qui permettent à la fois un meilleur taux d'encadrement des AS et une ouverture plus large de l'offre de pratiques vers les jeunes. Cela aurait d'ailleurs pu être souligné dans l'édito ou l'introduction de ce rapport général.

De la même manière, le changement de position administrative des directeurs et adjoints départementaux et des directeurs adjoints régionaux de l'UNSS aurait pu être précisé. Nous vous proposons donc de l'ajouter dans le chapitre I (P9).

On observe malgré tout un très léger fléchissement (-0.13%) du pourcentage d'élèves licenciés par rapport à la population scolarisée mais avec 21.43%, il reste au-dessus de celui de 2011-2012.

Quand on observe le détail par académie et par département dans l'UNSS en chiffres on peut constater que les taux de pénétration et le « classement » des académies et départements reste quasiment le même qu'en 2012-2013. Il convient néanmoins de s'interroger sur les évolutions de ces taux. Si 24 académies avaient augmenté leur taux de pénétration en 2012-2013, en 2013-2014 elles ne sont plus que 9 à le faire (soit quasiment l'inverse) et 63 départements sont en baisse c'est à dire deux fois plus qu'en 2012-2013. Nous devons conduire des analyses pour comprendre.

Les districts UNSS

On constate une diminution du nombre de districts (-5) mais aussi du nombre de coordonnateurs de districts (-71). Or, comme il est souligné dans ce rapport, le district est un maillon essentiel de la structure, il est indispensable de veiller à ce que l'offre de pratique et les formes diverses de rencontres ne se trouvent pas fragilisées par cette légère diminution. En croisant avec les données de l'UNSS en chiffres on observe que la rémunération des coordonnateurs de districts se fait essentiellement, et encore plus cette année, par le biais d'HSE, de moins en moins d'HSA et encore moins de décharges de service. Si en 2012-2013 un district disposait en moyenne d'un équivalent de 2.56 HSA, en 2013-2014 il n'est plus que de 2.32 HSA. L'indemnité par coordonnateur était en 2012-2013 de 1.75 HSA contre 1.62 HSA en 2013-2014. Certes ces données devraient évoluer avec les décrets indemnitaires pour les missions particulières mais nous tenons à les rappeler ici pour montrer qu'elles contribuent et sont nécessaires au bon fonctionnement des districts et à la reconnaissance de la fonction de coordonnateur.

La journée nationale du sport scolaire

Cette journée a été instituée par la circulaire du 20 août 2010. La valorisation du sport scolaire par cette journée n'est pas le seul fait du positionnement explicite du Directeur et de l'implication des directions régionales et départementales de l'UNSS mais aussi par l'implication des Recteurs, Dasen, chefs d'établissements -présidents d'AS et des enseignants d'EPS, cela pourrait être ajouté P18. Le rapport général pourrait également préciser le nombre d'AS qui programment et participent à un événement ou organisent une journée particulière dans les établissements. Des manifestations de districts ou départementales ont également lieu et sont sans doute enregistrées sur Opuss ou par les services déconcentrés de l'UNSS.

Il est à noter que 68.46% des AS ont complété la rubrique vie des AS permettant ainsi d'obtenir des statistiques bien plus fiables que celles de l'an dernier.

Les Associations sportives

Un « memento parents » est annoncé, où en est-il ?

Rien n'est dit sur les difficultés financières des AS. Nous aurions pu avoir un bilan des AS qui ont fait une demande auprès du fonds national de solidarité. Nous savons que dans certaines académies, il existe également des « fonds d'aide », en questionnant les DR UNSS nous pourrions disposer de ces données.

Un bilan s'avère nécessaire pour mesurer réellement les difficultés des AS qui ne peuvent continuer d'être ignorées.

Combien d'AS ne sont pas en mesure d'honorer dès la rentrée le contrat qui leur est imposé ? En effet nous savons que lorsqu'une AS n'est pas en mesure d'honorer son contrat c'est le service régional (ou départemental) qui paie pour elle. Pourrait-on avoir ces informations ?

Au-delà du retour possible à la licence individuelle ou du choix chaque année entre le contrat normal et le contrat accompagné avec une réversibilité possible, nous demandons que d'autres paramètres de calcul soient envisagés pour les contrats licences : nous ne trouvons pas de cohérence avec la réalité des taux moyens de pénétration selon les types d'établissements.

Pour mémoire nous souhaitons rappeler les chiffres suivants :

PARAMETRES DE CALCUL DU CONTRAT		
<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>	<i>Lycée professionnel</i>
<i>27</i>	<i>20</i>	<i>18</i>
<i>TP = 25.37</i>	<i>TP = 15.03</i>	<i>TP = 14.96</i>

Les AS en difficulté et les situations critiques

Les AS à moins de 10% de licenciés sont en baisse (11.46% des AS contre 11.76 en 2012-2013)

Il serait intéressant de connaître les conditions qui ont permis cette évolution : est-ce le fruit du suivi par les observatoires académiques, est-ce dû à des changements au sein des EPLE, dans les projets

d'AS, de districts ou du Plan départemental de développement ? Ces éléments d'analyses et les solutions proposées pourraient être mutualisés.

Les rencontres

Nous proposons d'insérer un paragraphe P 29 à propos des rencontres promotionnelles et non qualificatives pour les championnats de France qui mobilisent beaucoup d'équipes et permettent une activité qui s'étale sur toute l'année et ce quel que soit le niveau d'expertise des jeunes dans les APSA (rencontres promotionnelles, tour des « seconds », challenges, etc).

Championnats de France : 8 CF supplémentaires ont été organisés. 2331 AS ont envoyé au moins 1 équipe à ces finales nationales, soit 25.23% des AS ce qui représente une progression de 0.43%. Ce chiffre est à mettre en avant et pourrait trouver sa place dans le rapport (l'ajouter P30) et sur le site de l'UNSS.

Cette augmentation de Championnats de France et du nombre d'équipes a certainement une incidence sur le budget, y-a-t-il eu dépassement du budget prévisionnel sur cette ligne ou non ?

Les Sections Sportives Scolaires

Leur nombre a augmenté ainsi que le nombre d'élèves qui y sont inscrits. Néanmoins en se référant à l'UNSS en chiffres la part des filles a diminué de 0.73% et elles ne représentent que 31% des inscrits. Cela est encore plus vrai dans les sections de sports collectifs. Est-ce parce qu'il y a davantage de sections masculines ouvertes que de sections féminines ? Nous n'avons pas les éléments pour le savoir. Il conviendra peut-être d'être attentif à cette question.

Les JO

Si on ajoute les arbitres et juges on arrive à 163 459.

Au final, toutes catégories confondues (arbitres, juges, reporters, organisateur, etc.) on arrive à 167 163

L'analyse à partir de l'UNSS en chiffres est très intéressante :

- Les F ds les JO, elles représentent 40.75% des JO, c'est plus que le pourcentage qu'elles ont dans les licenciés (39.93%)
pour ce qui est des arbitres et juges elles représentent 40.48% c'est aussi mieux que le pourcentage des licenciés. Elles s'engagent donc dans toutes les catégories de JO
- Les élèves de CLAIR et RRS : ils représentent 9.87% des JO, alors que les AS CLAIR et RSS représentent 11.5% des AS et les licenciés CLAIR et RSS 11.10% des licenciés. C'est peut-être un objectif à développer dans ces AS.

A la page 39 du rapport il est rappelé la valorisation de l'option facultative EPS, qu'en est-il pour la voie professionnelle, en référence à l'annonce faite par l'Inspection Générale lors de la dernière AG extraordinaire ?

Les Filles

Il est à noter que le % des filles parmi les licenciés est en légère augmentation par rapport à l'an passé (39.93% des licenciés 2013-2014 contre 39.69% l'an passé soit + 0.24%), ainsi que leur taux de fidélisation.

P40, nous trouvons un chapitre spécifique sur la pratique des Filles. Au-delà de la mixité c'est davantage l'égalité qui doit être recherchée. Egalité dans les conditions d'entraînement, de nombre de rencontres, de difficultés, de rôles à tenir, etc. La mixité est un moyen d'y parvenir, mais elle peut

dans certains cas, notamment dans les LP à public majoritairement masculin ou féminin, devenir un frein à la pratique mais surtout à l'accès aux compétitions à finalité nationale pour soit les garçons, soit les filles. Il faut donc être prudent et maintenir comme c'est le cas jusqu'au niveau académique des rencontres ouvertes à tous et toutes.

S'il est souligné que l'AS permet de vivre une première expérience de vie associative, ce n'est pas réservé aux filles, c'est en effet une « marque de fabrique » UNSS valable également pour les Garçons (on le voit dans l'engagement en tant que JO). La notion de projet est valorisée chez les Filles mais ne devrait-elle pas l'être aussi pour les garçons ?

La formation

C'est un chapitre budgétaire qui a été rehaussé, notamment pour proposer des formations dans les APSA aux enseignants d'EPS-animateurs d'AS. Au-delà de l'aspect budgétaire que nous verrons là encore au prochain CA, cette formation répond à un besoin réel chez les enseignants. Elle complète, voire malheureusement se substitue parfois à la formation continue des enseignants d'EPS.

Dans ce chapitre formation, la formation/information vers la commission nationale des chefs d'établissement est évoquée P50. Nous pensons qu'au-delà de ce « cercle de convaincus » il serait intéressant de développer cette formation vers tous les chefs d'établissements. Cela permettrait entre autres d'éviter certaines situations conflictuelles, douloureuses et problématiques que certaines AS vivent avec les refus de présidence d'AS de certains chefs d'établissements par méconnaissance du fonctionnement mais surtout de la plus-value qu'apporte le sport scolaire dans les établissements et pour les élèves. Une formation vers les tuteurs et les stagiaires EPS, là où elle existe, serait également un axe de développement.

Enfin il nous semble qu'il manque un chapitre essentiel sur la formation des cadres UNSS qui existe pourtant dans le budget de la structure. Il pourrait être ajouté P51. Cette formation doit être accessible à tous les cadres UNSS quelle que soit leur position administrative. L'UNSS connaît des évolutions permanentes, les cadres ne peuvent passer à côté de formations qui leur permettraient de mener à bien les différentes missions qui leur sont assignées.

L'international

P53 il est dit qu'il faut rompre avec l'idée du coût important des rencontres internationales pour les services UNSS et les AS. Certes la ligne budgétaire nationale qui y est consacrée est peu importante mais c'est pourtant une réalité qu'on ne peut nier dans la réalisation de ces événements. Le montage budgétaire est réalisé par les Directions régionales et/ou départementales UNSS et dépasse très largement la subvention nationale de l'UNSS. Certaines organisations peuvent coûter très cher aux services déconcentrés et avoir un impact négatif sur la redistribution des crédits d'animation au plan local, comme nous l'a montré l'exemple de l'ISF Foot à Bordeaux en 2013. Quant aux AS, certes elles font le choix d'y participer mais les frais engagés sont toujours très élevés et si 3% environ d'AS parviennent à développer un projet international, nombreuses sont celles qui ne peuvent même pas l'imaginer. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas les encourager à le faire, mais que le coût reste un obstacle majeur.

Cet engagement vers l'international, auquel le SNEP-FSU n'est pas opposé rappelons le, représente un investissement lourd pour l'UNSS en termes de coût et de temps qui n'est pas toujours directement visible. Plusieurs directeurs nationaux adjoints ont la responsabilité du dossier international, ils doivent pouvoir mieux accompagner les services UNSS qui organisent des événements internationaux qui sont sans doute bien plus complexes à organiser. Or il semble que cela ne soit pas toujours le cas. Le SNEP-FSU demande un suivi très particulier par ces DNA pour aider les académies de Limoges en 2015 (CM de Basket-ball) et Rouen en 2016 (CM de Handball).

Certificat médical

C'est un sujet que nous avons déjà abordé l'an dernier. Des annonces diverses paraissent dans les médias. Avez-vous des informations sur le devenir de ce certificat médical ? *Le SNEP-FSU rappelle qu'il n'est pas favorable à la suppression du certificat médical car il permet, lorsqu'il est délivré dans de bonnes conditions, un suivi médical régulier des élèves. Pour autant ce CM reste souvent difficile à obtenir, notamment dans les familles les plus défavorisées et devient parfois un obstacle à l'engagement des jeunes.* Nous plaçons pour un certificat médical annuel unique valable pour toutes les APSA dans le sport civil et à l'UNSS.

Visibilité et image de l'UNSS

- le site : on y voit beaucoup d'initiatives et informations nationales et internationales. Une place plus grande pourrait être faite aux AS et aux pratiques « ordinaires » de l'UNSS pour mettre en avant la « masse » d'élèves et jeunes arbitres mobilisés. De la même manière un bandeau déroulant avec l'info que plus de 2300 AS participent à au moins un championnat de France mettrait en évidence que la pratique de « haut niveau » est accessible à une AS sur 4.
- Contrats et partenariats : *Le SNEP-FSU demande depuis longtemps qu'ils soient portés à la connaissance et soumis à l'avis du CA.* Les nouveaux statuts modifiés s'ils sont validés par le conseil d'Etat le prévoit d'ailleurs à l'article 13 de façon à ce que les engagements qu'ils induisent tant en matière de coût soient connus des administrateurs et validés démocratiquement. Le prochain CA sur le budget serait l'occasion de faire un point sur ces partenariats et les engagements et bénéfices pour l'UNSS.
- Les réseaux sociaux : ces nouveaux moyens de communication sont chronophages et modifient probablement la charge de travail des cadres UNSS. Une attention particulière doit être menée pour qu'ils puissent continuer à remplir toutes les missions d'organisation des manifestations sportives et des actions de développement du sport scolaire à tous les niveaux.

Réponse Laurent Petrynka

- d'accord sur l'intégration dans le chapitre concerné du changement de statuts des cadres
 - analyse des baisses par département en cours, objet du séminaire de Nancy
 - coordonnateurs de district ; ils font l'objet d'un affichage particulier dans le RG
 - JNSS : nombre d'évènements à signaler
 - Memento des parents : un premier document a été élaboré avec les parents et dans un deuxième temps, avec les représentants des enseignants pour un objectif de parution en mars
 - Fonds de solidarité : d'accord pour évoquer notamment les 300 dossiers retenus pour moitié. Seules les académies de Limoges, Nice et Paris n'ont pas fait remonter de dossiers
 - Les AS en difficultés : il faut continuer à travailler au plus près en lien avec les corps d'inspection
 - Montant du contrat : nécessité de connaître l'impact budgétaire de l'engagement sur les REP et préfigureurs. Il faudra que cela mène à des progrès et engager l'étude sur l'impact qui conduira à prendre des décisions cohérentes
 - P. 30 : intégration du nombre d'AS qui vont aux CF

- Finances à Bordeaux : le dépassement budgétaire est constaté, dû à un défaut d'engagement significatif d'une collectivité. Il s'agit du seul évènement négatif et nous avons confiance dans les organisations futures de Rouen et Limoges. Néanmoins proposition retenue de soutien particulier de la DN aux directeurs concernés
- Site : mise en valeur des AS : c'est le cas aujourd'hui, on peut porter une attention particulière aux CF
- Contrats de partenariat : ils sont à disposition.

Certificat médical : réponse de Valérie Berger-Aumont, du ministère chargé des sports
Sujet fleuve, entre la simplification souhaitée et la pertinence d'au moins une visite médicale annuelle. Pas d'évolution pour l'instant du code du sport

Réponses de Valérie Debuchy, doyenne de l'IG EPS.

1/ Bac professionnel et option facultative : Le nouveau décret permet aux élèves de LP de valider une deuxième option facultative. A ce jour nous n'avons pas la liste des disciplines concernées. La proposition EPS est cependant retenue. Le projet de mise en œuvre concernerait la session 2016.

2/ Les filles : les 33% en SSS ne suscitent pas l'étonnement, ils sont le reflet de la proportion générale, néanmoins il faut réfléchir à l'offre proposée et la carte d'implantation. Dès lors qu'il y a une offre, les filles adhèrent beaucoup moins que les garçons.

Baisse inquiétante du nombre de jeunes filles qui s'engagent dans la filière sport.

Sylvie Apel-Muller, élue des AS

Place réservée aux quartiers prioritaires à étoffer. Supprimer la phrase « indéniable de démontrer des compétences réelles.. » qui laisse à penser qu'on n'est pas sûrs qu'ils en soient capables. Beaucoup de projets sont mis en œuvre localement. Etoffer aussi les bilans et perspectives, rajouter la nécessité des échanges et rencontres et les districts comme soutien à l'entraide entre établissements.

Réponse de Laurent Petrynka et Guy Waïss

Accord sur le fond. Il faudra adresser à la DN la proposition de rédaction

Précision : dans les quartiers prioritaires, la perspective est de développer la formation et privilégier les temps d'échange et de concertation.

Evelyne Sallanne, élue des AS

- coordonnateurs de districts et HSE, disparition d'heures de décharges non compensées.
- mixité : besoin de tableaux bilan sur les pratiques mixtes
- dopage : 10 contrôles, ce n'est pas significatif
- obésité : pas d'accord sur le terme lié au comportement alimentaire

P. 28 : ajouter la participation des animateurs dans les districts

Réponse de Laurent Petrynka

- accord sur le bilan nécessaire à évaluer l'impact des mesures en faveur de la mixité
- dopage : l'UNSS n'a pas la maîtrise des contrôles
- Les comportements alimentaires ne sont pas les seules sources d'obésité. Le programme concerne tous les facteurs.

Elise Roinel, FCPE

Se réjouit du nombre croissant de vice-présidents et espère que les outils permettront de renforcer cette participation. Il y reste encore à faire pour que les AS soient des vrais espaces de coéducation au sein des établissements.

C'est un indicateur de réussite de la loi de refondation de l'école

Arnault Kisiel SE-UNSA

Il faudrait signaler tous les types d'établissements hors EPLE, et connaître le taux de licenciés dans les types de territoire.

Guy Waïss :

Pour information, utilisation pour le premier degré du nouvel outil de zonage de l'INSEE : 3 catégories : zones urbaines, zones intermédiaires, zones rurales.

Chiffres 2014

- ZU : 44,3% des écoles, 58,4% des élèves, 58,7% de la population

- ZI : 37.8% des écoles, 32.4% des élèves ; 30.5% de la population

- ZR : 18% des écoles, 9.2% des élèves, 10.8% de la population

Eric Olivero, élu des AS

1/ Rémunération des coordonnateurs .On peut se féliciter de leur reconnaissance institutionnelle, une revalorisation financière doit être étudiée, d'autant que dans deux académies se sont posés des problèmes de répartition des moyens

2/ Evaluation du PNDSS Proposition : utilisation des journées bilan de fin d'année autour des quatre propositions évoquées lors de ce CA

Réponse : Guy Waïss

Les coordonnateurs seront désormais rémunérés par la nouvelle IMP qui revêt différents taux. Une partie est confiée aux recteurs, une partie directement aux EPLE et une partie aux coordonnateurs de districts.

Laurent Petrynka

Après la validation de ce jour, suites à envisager : de toute évidence, les réunions citées seront effectivement des moments privilégiés.

V. Vote du rapport général :

Adopté à l'unanimité

VI. Questions administratives et sportives

Evelyne Sallanne, élue des AS

Versement des crédits en académie.

Réponse de Laurent Petrynka

Sur les 5 dernières années, augmentation des crédits d'animation constante. La dernière dotation faite vers le 17 décembre, certaines académies ne l'ont pas vu, mais la somme est versée.

Gilles Rodia, élu des AS

Quels sont les paramètres de répartition des crédits d'animation ?

Réponse Laurent Petrynka

Critères sont d'une part la répartition 70/30 connue

Ensuite sont pris en compte les élèves, le nombre de départements de l'académie, le taux de pénétration, les progrès, le nombre de CF organisés. Cohérence et histoire sont respectées.

Benoît Hubert, SNEP-FSU

Question sur la participation des minimes et la place des jeunes Officiels dans les compétitions

Réponse Philippe Dekeyser, Directeur des sports, et Nathalie Grand, DNA en charge des JO

Le nombre d'élèves qui ont un an d'avance en seconde est passé de 22000 à 26000, ce qui ne représente que 3% alors que 27% ont un an de retard. Néanmoins la plupart des CF acceptent les minimes dans leur CF

JO : jusqu'au niveau académique, toute latitude est laissée pour faire concourir le JO.

En CF, il a non seulement un statut particulier mais il n'est pas forcément membre de l'AS qui participe. Il peut monter sur le podium, mais il ne lui est pas remis de médailles.

Information Guy Waïss :

Le redoublement doit devenir exceptionnel ; il faut prévoir l'arrivée de plus en plus de jeunes en seconde. A titre d'exemple l'académie de Versailles est passée en une décennie d'un taux de 18% à 7%. Il sera sans doute nécessaire d'en tenir compte dans les futures décisions sur les catégories d'âge.